



## REGLEMENT COMMUN AUX MANIFESTATIONS

### 1- Organisation

L'administration des rallyes, balades, découvertes touristiques sont organisés par l'association "AUTO-RETRO-PASSION des MAUGES 49" dénomée ARP49 son Président ou Représentant.

**2- Le nombre de candidats** est susceptible d'engendrer une sélection. Le nombre final des véhicules d'équipages retenus sera de 25 au maximum à moins que les organisateurs y dérogent. Les résultats de cette sélection et les critères de celle-ci sont totalement laissés à la discrétion des organisateurs, qui sont seuls habilités à en prendre la décision afin d'assurer un succès optimal pour la manifestation. Une liste d'attente sera ouverte s'il y a lieu.

### 3- Candidatures

Les inscriptions se prendront dans l'ordre d'arrivée et resteront conditionnées par le très bon état de fonctionnement de leur véhicule. Si vous avez des doutes, faire vérifier votre auto auprès d'un spécialiste. Les autos devront avoir une carte grise, le contrôle technique et une attestation d'assurance internationale en cours de validité, 2 triangles signalisation (valable pour l'Espagne), un gilet fluo de sécurité par personne.

### 4- Consignes et recommandations

Les participants s'engagent à respecter les consignes de route qui seront données au départ de chaque étape, et à respecter scrupuleusement le code de la route tant en France, qu'à l'étranger. Les participants seront "encouragés" à avoir une attitude responsable.

En s'inscrivant, il faut bien prendre conscience que nous allons vivre en groupe et que certains principes sont indispensables pour que la vie y soit agréable.

**Respect de chacun, convivialité, même pour les « timides ».**

**Le bonjour amical du matin est gage d'une bonne journée. Le bonsoir d'une bonne nuit.**

**A)** Au départ de l'étape de la journée, après une visite, une pose, le déjeuner, etc,  
**les participants sont priés d'attendre les organisateurs pour le départ,**  
ceux-ci peuvent être retardés pour régler des problèmes d'intendance  
*(soyez courtois en étant patient).*

#### **B) GPS et Cartes routières**

Les participants doivent suivre la route tracée par le road-book (sauf entente préalable et à titre exceptionnel avec les organisateurs). Le GPS et les cartes routières ne doivent servir qu'à retrouver l'itinéraire du road-book au cas où on s'en serait écarté malencontreusement.

**C'EST UNE NECESSITE ABSOLUE POUR BENEFICIER DE  
L'ASSISTANCE MECANIQUE.**

**Roulons à l'ancienne, coude à la portière !**

## PRUDENCE

*Même s'il fait très chaud (soleil, ambiance)*

*Il faut savoir modérer sa consommation d'alcool au cours de la journée avant de prendre le volant.*

### 5- Responsabilité

Les participants déchargent les organisateurs de toute responsabilité et renoncent à rechercher la responsabilité de l'organisation pour tout accidents, vols, dommages aux biens ou aux personnes, maladies ... découlant de l'usage de leur véhicule, pour tous dommages corporels ou matériels, causés aux tiers, à eux-mêmes ou à leurs véhicules dans quelque condition que ce soit, ces engagements seront opposables aux ayant droits de chaque participant.

**6- Les participants** s'engagent à respecter les sponsors officiels éventuels du Rallye et leur promotion. Chaque équipage aura la possibilité d'avoir son propre sponsor (nom ne portant pas atteinte tant à l'ethnique du Rallye qu'à l'organisation) pour lequel il sera mis à votre disposition l'espace arrière.

### 7- Véhicules admis

Les manifestations organisées par ARP49 sont ouvertes aux véhicules de 20 ans d'âge soit 1990 et à partir de 1950. Les modèles d'exception, de caractère, ou divers, plus récent feront l'objet d'une décision de l'organisation.

**8- Les manifestations** organisées par ARP 49 ne sont en aucun cas des courses de vitesse. Aucun classement n'aura lieu au terme de ces manifestations.

### 9- Confirmation candidature

L'annonce de votre candidature définitive vous sera faite par courrier, par email.

### 10- Destinations

Voir descriptif programme propre à chaque manifestation.

### 11- Acompte inscription et règlement

#### 3 modes de règlement :

- Chèque
- Virement
- Carte bancaire

Le paiement par CB VISA 1<sup>er</sup>, GOLD MASTERCARD est fortement recommandé pour une participation au frais de 20 € vous bénéficiez entre autres de **L'ASSURANCE ANNULATION TRES IMPORTANT** (voir avec votre banquier).

Joint calendrier des versements à l'inscription.

**Si vous réglez par chèque ou virement nous vous recommandons de prendre à titre personnel UNE ASSURANCE ANNULATION. Fortement recommandée pour ne pas dire obligatoire !!!**

Chèque bancaire à l'ordre de A.R.P. Mauges 49.

### 12- Frais d'annulation

- A) En cas d'annulation de votre fait quels que soient la date et le motif, 30 % du montant de l'engagement total seront acquis à l'organisation ARP 49.

B) En cas d'annulation dans les 45 jours précédant la date du début de la manifestation,

**AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE par ARP 49,**

la somme TOTALE lui restera acquise.

**PENSEZ A L'ASSURANCE ANNULATION OU REGLEMENT CB VISA 1<sup>er</sup> OU GOLD.**

**Annulation du fait des organisateurs :**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler 45 jours avant le départ de la manifestation qui ne réunirait pas un nombre jugé suffisant de participants ou pour cause d'évènements imprévisibles en cas de force majeure. Le remboursement se ferait au prorata des frais engagés par l'organisation et ce sur justificatif.

**FRANCHISE POUR LES FRAIS ENGAGES SUR LES POSTES SUIVANTS :**

- Communication
- Déplacements
- Promotions
- Reconnaissance
- Administration
- Etc

La somme des dépenses engagées sur justificatifs, sera imputée à chaque participant au prorata du nombre d'engagés (franchise).

Les acomptes versés par ARP 49 pour les repas, hôtels, ferry, divers, etc sont réglés par la carte VISA 1<sup>er</sup> et bénéficie de l'assurance CB VISA 1<sup>er</sup>.

Du montant du remboursement sera déduit le montant de la franchise qui sera pris en compte par votre assurance annulation CB VISA 1<sup>er</sup> ou GOLD MASTERCARD.

**TOUT AVANTAGES A REGLER AVEC VOTRE CB VISA 1<sup>er</sup> OU GOLD MASTERCARD.**

**13- Equipage**

Aucun équipage participant ne pourra avoir plus de 4 personnes à bord (sauf dérogation spéciale).

**14- Formalités**

Les éventuelles formalités administratives (Passeport, CIN, et autres) sont à votre charge, le carburant du véhicule, les péages, ne sont pas compris dans l'engagement.

**15- Repas Hébergement**

Sont pris en charge par l'organisation, l'hébergement en pension complète et les déjeuners sur le parcours sauf un seul laissé libre, les visites, les ferries, les guides ...

**16- Obligations administratives**

Passeport ou CIN en cours de validité

Permis de conduire

Assurance véhicule carte verte

Certificat contrôle technique en cours

Carte grise

Prendre une assurance assistance et rapatriement ainsi que pour votre véhicule.

**17- Le respect du pays** que vous allez découvrir, le respect des gens que vous allez rencontrer, seront une priorité dans l'organisation de ce voyage. Aucun écart de comportement inacceptable (surtout en ce qui concerne l'alcool au volant) ne sera admis.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne du rallye, si le comportement de celle-ci est jugé incompatible avec le groupe ou pour le bon déroulement de la manifestation.

Pour tous règlements de litige, seul le tribunal d'Angers 49 sera compétent.

**18- Une assistance mécanique** légère gratuite (sauf pièce mécanique s'il y a lieu) sans plateau sera assurée par du personnel compétent.

**19- Droit à l'image**

Les photos, vidéos, films, liste des participants ou autres supports impliquant les participants et leurs véhicules pourront être utilisés pour la promotion de nos manifestations, éditions d'albums, DVD, films, etc. Votre refus devra nous être annoncé par lettre recommandée avec accusé de réception lors de votre inscription.

**20-** Le seul fait d'adresser son engagement accompagné du 1er acompte constitue l'acceptation et le respect du règlement.

DATE : .....

Lu et approuvé - Bon pour engagement

LE PILOTE

.....

DATE : .....

Lu et approuvé – Bon pour engagement

LE CO-PILOTE

.....

L'engagement sera effectif à réception de :

- L'acompte
- Règlement commun signé par l'équipage